



## **Réponse à trois postulats relatifs à la gestion des déchets**

### **Réponse au postulat de Mme Mathilde Maillard**

« Centre-ville apaisé passe par la propreté ! »

### **Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc**

« Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »

### **Réponse au postulat de M. Ilias Panchard**

« Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! »

Rapport-préavis N° 2024 / 26

Lausanne, le 20 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **1. Résumé**

Une ville propre est une ville plus conviviale pour ses habitantes et habitants et plus engageante pour toutes celles et tous ceux qui déambulent dans Lausanne. Du centre-ville aux plages du lac Léman, en passant par les différents quartiers au nord et au sud, à l'est et à l'ouest, la Municipalité a à cœur d'offrir un espace public propre et accueillant. Plus de 200 personnes, aidées d'une centaine de véhicules et de machines spécifiques, œuvrent au quotidien pour atteindre cet objectif.

La Municipalité réaffirme sa volonté de la meilleure collecte possible des déchets et de la mise en œuvre de sa directive municipale au sens de l'article 4, alinéa 2, du règlement sur la gestion des déchets (RG). La collecte des déchets est effectuée de la manière la plus adéquate et conformément au calendrier des déchets de l'année en cours.

Concernant le tri sélectif, la Municipalité est convaincue de sa politique actuelle, à savoir la collecte des déchets en porte à porte. Cette prestation « clé en mains » propose un service de qualité, rationnel et précis. La Ville ne souhaite pas multiplier les zones de tri en ville, mais elle va poursuivre le développement de sa stratégie de gestion des déchets et cibler quelques emplacements pour du tri sélectif.

Concernant le recyclage du verre, la Municipalité rappelle son offre de collecte en porte à porte, qui correspond aux besoins de la majorité de la population. Il appartient aux distributeurs le libre-choix d'instaurer une consigne pour gérer eux-mêmes la reprise du verre usagé et du recyclage.

## **2. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond aux postulats de :

- Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » ;
- Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » ;
- M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! ».

### 3. Table des matières

1. Résumé .....	1
2. Objet du rapport-préavis .....	1
3. Table des matières .....	2
4. Réponse au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » .....	2
4.1 Objet du préavis .....	2
4.2 Réponse de la Municipalité.....	2
5. Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » .....	3
5.1 Objet du préavis .....	3
5.2 Réponse de la Municipalité.....	3
6. Réponse au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! » .....	4
6.1 Objet du préavis .....	4
6.2 Réponse de la Municipalité.....	4
7. Impact sur le développement durable .....	5
8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap .....	5
9. Aspects financiers.....	5
9.1 Incidences sur le budget d'investissement.....	5
9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	5
10. Conclusions .....	6

### 4. Réponse au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! »

#### 4.1 Objet du préavis

Déposé le 8 mars 2022 et renvoyé à la Municipalité le 22 mars 2022, le postulat demande à la Municipalité de revoir le processus de collecte des déchets dans le centre-ville, à analyser les manquements et à prendre les mesures utiles pour garantir le ramassage des ordures.

#### 4.2 Réponse de la Municipalité

La collecte des déchets ménagers en porte à porte dans l'hyper-centre, comme dans tous les quartiers lausannois, est organisée de la manière la plus rationnelle possible et annoncée à la population dans le calendrier de ramassage envoyé chaque fin d'année aux ménages et aux commerces de notre cité. Les deux incidents mis en évidence par la postulante étaient exceptionnels et liés à des événements particuliers non-prévus. En effet, tout est mis en œuvre au quotidien pour que les collectes des déchets en porte à porte soient effectuées dans les meilleures conditions pour les Lausannoises et les Lausannois.

Dans les contraintes liées à la pandémie en 2020 et 2021, notamment la nécessité de maintenir en quarantaine un certain nombre d'employées et employés afin de respecter les mesures sanitaires dictées par une situation très particulière, la Ville de Lausanne avait prévu différents scénarios pour garantir un service de qualité avec les ressources humaines présentes chaque matin à l'appel. Ainsi, des tournées ont parfois dû être adaptées afin de pouvoir collecter les déchets le même jour que celui annoncé dans le calendrier de ramassage, mais avec un horaire étendu. Tout a été entrepris afin que l'impact reste minime pour la population. En outre, la centrale téléphonique du Centre intercommunal de

gestion des déchets (CID) a été systématiquement informée des perturbations gérées au jour le jour afin de pouvoir renseigner et rassurer aisément la population en comptant sur sa compréhension.

Concernant les travaux d'aménagement ou de rénovation des réseaux souterrains, les situations qui ont interpellé la postulante ne sont pas représentatives quant au ramassage des déchets au centre-ville et n'ont que peu ou pas d'impact sur l'organisation de la collecte des déchets. Le service de ramassage est maintenu en tout temps, tout au plus le point de collecte est temporairement déplacé d'entente avec les services communaux en charge du chantier. Dans tous les cas, les riveraines et les riverains concernés sont préalablement informés des nouvelles dispositions de collecte.

Pour leur part, les commerçants sortent leurs déchets pendant leurs heures d'ouverture. Il peut arriver parfois que, le jour de ramassage, des déchets soient déposés en vrac sur l'espace public parce que de nombreux bâtiments de l'hyper-centre ne sont pas équipés en conteneurs faute d'un local permettant de les stocker en dehors des jours de collecte. Toutefois, le personnel communal reste toujours attentif afin de limiter les débordements liés à des comportements récurrents non conformes. Cas échéant, et pour autant que le comportement inapproprié soit récurrent, les contrevenances et les contrevenants peuvent être dénoncés auprès de la Commission de police pour être sanctionnés.

L'organisation des tournées de ramassage des déchets en porte à porte dans le centre-ville et dans les quartiers de notre ville répond aux besoins des ménages et des commerçants lausannois, ainsi qu'aux obligations dévolues à l'administration communale. Néanmoins, si une situation spécifique devait l'exiger, elle serait analysée et, cas échéant, une adaptation serait mise en œuvre afin de répondre ponctuellement ou durablement à l'évolution du besoin.

Pour ces raisons, la Municipalité estime que les conditions en matière de collecte et de gestion des déchets ménagers, dans l'ensemble – sauf événements particuliers – remplies, à l'entière satisfaction des usagers.

La Municipalité estime avoir répondu aux remarques de la postulante.

## **5. Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »**

### 5.1 Objet du préavis

Déposé le 9 novembre 2021 et renvoyé à la Municipalité le 7 juin 2023 pour étude et rapport, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des poubelles à tri sélectif comme poubelles publiques.

### 5.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité monitorise l'évolution des comportements de la société et l'évolution des modes de consommation sur l'espace public. Elle est également attentive aux initiatives des villes suisses et européennes en matière de gestion des déchets dans et sur l'espace public.

La Municipalité mandate son Service de la propreté urbaine pour optimiser l'emplacement des corbeilles de rue et vérifier l'efficacité de ces dernières.

Aujourd'hui, la Ville de Lausanne compte 935 corbeilles de rue pour 20 km<sup>2</sup> de superficie (hors forêts, domaines agricoles et parcs), soit : dix corbeilles solaires de 140 litres, 75 corbeilles demi-lunes de 30 litres principalement installées en zones foraines, 850 corbeilles de type Requin d'une capacité de 70 litres, 150 litres et 220 litres, six containers à demeure sur le domaine public pour un usage professionnel. S'ajoutent

48 écopoints de surface, 15 écopoints enterrés, deux sites de tri (sur la place de la Navigation et prochainement sur la place de l'Europe).

L'installation de poubelles pour le tri pour une ville de la taille de Lausanne nécessiterait un passage fréquent et ce, pour près de 1'000 emplacements. Cette option empièterait la circulation sur le domaine public, domaine pour lequel la Municipalité doit garantir un espace suffisant pour les usagères et les usagers, ainsi que pour les brosses dévolues au nettoyage des trottoirs. Au surplus, l'installation d'une corbeille pour chaque type de déchet encombrerait d'autant plus le domaine public.

Qui dit tri dit forcément filière de recyclage. Pour qu'une matière rejoigne sa filière, elle doit être de bonne qualité. A défaut, elle est incinérée. Actuellement, les déchets retrouvés dans les corbeilles de rue sont constitués essentiellement de papiers souillés et d'emballages provenant de la vente à l'emporter. Les déchets qui pourraient être recyclés sont minoritaires.

Soucieuse d'offrir des possibilités de tri sur le domaine public, la Ville de Lausanne a mené une analyse sur l'utilisation des différentes places, et plus particulièrement deux d'entre elles. La place de la Navigation a été équipée d'infrastructures de tri pour le verre, le PET, l'alu et les incinérables. Les retours de cette expérience sont bons, les personnes prennent le temps de trier – la place est un lieu de détente et non un lieu de passage – et les déchets peuvent être revalorisés dans les filières spécifiques. Le même concept sera prochainement installé sur la place de l'Europe. A la belle saison, la Ville installe des totems de tri sur les places les plus fréquentées.

Enfin, l'Office fédéral de l'environnement ne recommande pas l'installation de corbeilles de tri dans la rue. Les différents tests effectués dans plusieurs villes suisses ont montré que cette solution n'est pas efficace.

Le projet de rénovation du Centre intercommunal de gestion des déchets offre une opportunité de réflexion sur l'aménagement d'un espace dédié au tri sélectif des déchets récupérés lors de la vidange des corbeilles de rue. Ainsi, la Ville pourrait recycler au maximum les matières qui peuvent l'être, comme le PET, l'alu ou encore le fer blanc.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande de la postulante.

## **6. Réponse au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! »**

### 6.1 Objet du préavis

Déposé le 23 mai 2023 et renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2023 pour étude et rapport, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'accompagner la mise en place d'un système de consignes sur le verre dans l'agglomération lausannoise, notamment par une garantie ou un soutien financier permettant la mise en place d'une infrastructure de lavage adaptée dans la région lausannoise.

### 6.2 Réponse de la Municipalité

Pour rappel, le verre est ramassé séparément en Suisse depuis 1976, via 22'000 points de collecte. La Ville de Lausanne a choisi d'offrir un service en porte à porte de la collecte de verre, ce qui est rare même dans les grandes villes. Grâce à cet effort, le taux de recyclage du verre avoisine les 99%. La dernière analyse de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur le contenu des poubelles prouve que le verre ne se retrouve que rarement dans la poubelle (2.9%) et finit donc exceptionnellement à l'incinération. Les villes ont de très bons taux de recyclage, la tendance montre une amélioration continue d'année en année. La possibilité d'amélioration est considérée par l'OFEV comme quasi nulle.

Des collectes via consigne existent dans d'autres pays, plus particulièrement au Nord de l'Europe, avec des législations sur un plan national.

Aussi, pour mettre en place un tel système, il faudrait des décisions sur un niveau plus élevé, notamment fédéral, introduisant par exemple un type unique de flacon.

La Municipalité souhaite rappeler qu'en déchèterie, la population peut amener des objets dont elle veut se débarrasser. Ils y sont regroupés par matière, benne de bois, benne de ferraille, benne de verre, benne de papier, benne de biodéchets. Pour être revalorisé dans les filières de recyclage, chaque matière doit atteindre un seuil critique en termes de qualité et de quantité. Les cinq déchèteries communales ainsi que les 29 déchèteries de quartier sont des espaces de regroupement des déchets qui seront transformés en matière première secondaire.

Dans une déchèterie de grande ville, la consigne par type de bouteilles ou par marque de boisson serait difficile à gérer avec différents types de contenants. C'est la raison pour laquelle une grande marque de café produisant des capsules accepte toutes les autres capsules dans le système de recyclage. Une filière pour chaque capsule, chaque bouteille ou chaque type d'appareil électronique n'est techniquement très coûteuse à mettre en place.

Il faut rappeler par ailleurs que les consignes existent pour les manifestations. Elles sont aussi possibles dans les restaurants ou les bars. Ces bouteilles professionnelles sont réutilisées et non simplement recyclées. De la même manière, la population peut avoir des bouteilles consignées livrées en harasse à la maison et reprises à domicile par les entreprises de livraison de boisson. Ce service a toujours existé. Parallèlement, de nombreux fabricants de boisson reprennent au magasin leurs propres bouteilles.

Cette possibilité complète la collecte par apport volontaire. Cette offre complète la collecte généralisée par apport volontaire et collecte porte à porte qui répond aux besoins de la majorité de la population et des fabricants qui ne peuvent pas tous instaurer une collecte.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande du postulant.

## **7. Impact sur le développement durable**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

## **8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

## **9. Aspects financiers**

### 9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### 9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2024/26 de la Municipalité, du 20 juin 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter